

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 avril 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 23 avril 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 20 et le 23 avril 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 23 avril 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (20 avril 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Lattaquié (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Hama.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, dans les localités de Qoumhané (province de Hama) et de Mazloum (province de Deïr el-Zor), qui ont permis de fournir 3,8 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 789.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 527,46 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 141 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 78 166.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 508.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 avril 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Lattaquié (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Deraa.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 789.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 527,46 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 60 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 78 226.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 508.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (22 avril 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans la province de Lattaquié (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Hama.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, dans la localité d'Aqrabé (province d'Alep), qui a permis d'acheminer une cargaison de 1,9 tonne à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 790.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 529,36 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 79 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 78 305.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 508.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 avril 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (3), de Lattaquié (3) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces de Hama (1) et de Homs (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, dans les localités de Khcham (province de Deïr el-Zor) et de Oum el-Amad el-Qibliyé (province d'Alep), qui ont permis de fournir 3,8 tonnes de vivres et de produits de première nécessité à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 792.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 533,16 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 127 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 78 432.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 508.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.